

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
07-036

RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION DU SITE DU PATRIMOINE DE L'ÎLE-SAINTE-HÉLÈNE

Vu les articles 84 à 96 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4);

À l'assemblée du 17 septembre 2007, le conseil de la Ville décrète :

CHAPITRE I

OBJET DE LA CONSTITUTION DU SITE DU PATRIMOINE

1. La partie ouest de l'île Sainte-Hélène est constituée en site du patrimoine.
2. Le périmètre du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène comprend les lots 2 395 693, 2 395 702 et 3 741 777 du cadastre du Québec, soit le contour de l'ancienne île Sainte-Hélène à l'ouest du pont Jacques-Cartier et les parties remblayées du site de l'Exposition Universelle et Internationale de Montréal de 1967 (ci-après : l'Expo 67), correspondant à la pointe ouest et à la partie sud de l'île Sainte-Hélène actuelle, tel qu'illustré au plan illustrant le périmètre du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène, joint à l'annexe 1 du présent règlement, de même que le pont de la Concorde, la passerelle du Cosmos et le pont des îles.

CHAPITRE II

MOTIFS DE LA CONSTITUTION DU SITE DU PATRIMOINE

3. La Ville constitue le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène en raison des motifs suivants :

1° la valeur documentaire de l'île Sainte-Hélène :

- a) l'île Sainte-Hélène est le résultat de phénomènes géomorphologiques, géologiques et biophysiques très anciens et importants dans la région de Montréal;
- b) on retrouve, sur l'île Sainte-Hélène, les témoins matériels de trois périodes d'occupation humaine de la préhistoire à l'époque contemporaine;

- c) l'île Sainte-Hélène a assumé des fonctions importantes dans l'histoire de Montréal, notamment par sa localisation et son environnement naturel qui en font une terre d'accueil pour les Amérindiens; comme extension de la baronnie de Longueuil appartenant à Charles Lemoyne; comme dernier lieu de retranchement de l'armée française à la veille de la Conquête; comme site militaire britannique et maillon important du vaste réseau stratégique de défense et de communication mis en place à l'intérieur du continent, le long des voies intérieures navigables; comme premier parc municipal;
- d) l'île Sainte-Hélène fut le site d'événements majeurs dans l'histoire de Montréal et du pays, l'un des plus marquants étant sans doute l'Expo 67, événement qui célébrait le centenaire de la Confédération canadienne et qui a positionné Montréal et le Québec sur la scène internationale;

2° la valeur intrinsèque des composantes d'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène :

- a) l'architecture :
 - i) les bâtiments et les ensembles architecturaux de l'île Sainte-Hélène sont des témoins importants des différentes fonctions et modes d'occupation qu'elle a connus à travers son histoire :
 - (1) le complexe militaire, érigé au premier quart du XIX^e siècle est l'oeuvre d'un important ingénieur militaire, Elias Walker Durnford, de la Royal Engineers qui est aussi le concepteur de la Citadelle de Québec;
 - (2) les équipements municipaux du parc de l'île Sainte-Hélène, novateurs et spécialisés pour l'époque forment un corpus unique au sein du patrimoine civique montréalais. Chaque bâtiment possède une facture architecturale différente et unique à Montréal qui témoigne de la recherche d'une expression nationale trouvant ses sources dans la tradition, l'architecture vernaculaire et les pratiques artisanales de la première moitié du XX^e siècle;
 - (3) les bâtiments conçus pour l'Expo 67 témoignent de la diversité des expressions architecturales de l'après-guerre à travers le monde. Certains de ces bâtiments sont des témoins importants de l'histoire de l'architecture locale ou internationale;
 - (4) l'Expo 67, comme projet collectif, est une source d'émulation pour ses concepteurs autant que pour les professionnels de l'architecture et de l'aménagement du Québec oeuvrant à cette époque;

- b) l'art public :
 - i) l'île Sainte-Hélène regroupe un corpus d'art public remarquable comportant les œuvres réalisées dans le cadre d'Expo 67 et dans les années 1970 de même que des œuvres plus récentes;
- c) les ouvrages de génie civil :
 - i) la construction des parties remblayées du site de l'Expo 67 représente en soi une œuvre de génie civil majeure; l'île Sainte-Hélène comprend aussi le pont de la Concorde, la passerelle du Cosmos et le pont des îles;
- d) les ressources archéologiques :
 - i) les ressources archéologiques constituent les seuls témoins d'une présence amérindienne sur l'île Sainte-Hélène au cours de la préhistoire. Par ailleurs, plusieurs autres ressources évoquent diverses facettes de l'occupation historique de l'île Sainte-Hélène. En particulier, elles documentent les vocations d'entrepôt, de défense et de casernement du site militaire britannique;
- e) le paysage de l'île Sainte-Hélène :
 - i) la partie ancienne de l'île Sainte-Hélène résulte de processus géomorphologiques, géologiques et biophysiques très anciens intimement liés à l'environnement maritime du Saint-Laurent. L'aspect de l'île Sainte-Hélène présente les traces d'une nature « indigène » qui s'est progressivement humanisée :
 - (1) le site militaire occupe toute la superficie de l'ancienne île Sainte-Hélène et sa planification suit une logique militaire où les éléments bâtis sont en lien étroit avec le paysage qui joue lui-même un rôle défensif;
 - (2) l'aménagement du parc municipal de l'île Sainte-Hélène, principalement au regard du plan de Frederick Gage Todd, qui valorise les composantes historiques du site en intégrant de nouveaux éléments bâtis et paysagers dans une composition moderne dictée par les nouveaux usages d'un grand parc de récréation, et incluant les interventions réalisées dans les années 1940-1950 par la Ville de Montréal;

3° la valeur contextuelle de l'île Sainte-Hélène :

- a) l'environnement maritime exceptionnel de l'île Sainte-Hélène, sa place stratégique dans le réseau hydrographique du fleuve Saint-Laurent et sa localisation devant le centre-ville en font un élément de paysage unique à Montréal;

4° la valeur symbolique de l'île Sainte-Hélène :

- a) de la préhistoire à l'époque contemporaine, la valeur symbolique de l'île Sainte-Hélène est progressivement rehaussée par une présence humaine très ancienne; la présence de la baronnie de Longueuil face à Montréal; sa vocation militaire importante pour la défense de Montréal et de la colonie; sa vocation de premier parc municipal d'envergure consacré au divertissement populaire; l'important chantier d'améliorations civiques qui est une source de fierté pour les Montréalais dans le contexte de la crise économique; l'accueil de l'Expo 67 qui est aussi une source de grande fierté pour les Montréalais et qui symbolise l'ouverture de Montréal, du Québec et du Canada sur le monde;
- b) l'île Sainte-Hélène recèle plusieurs repères visuels et identitaires importants à Montréal tels que le site militaire, la Biosphère, la Place des nations et *L'Homme*;
- c) la portée symbolique de l'Expo 67 se lit non seulement dans le paysage des îles mais aussi dans celui du centre-ville de Montréal. La construction du site de l'événement et la construction d'infrastructures y donnant accès telles que le métro de Montréal témoignent du savoir-faire montréalais, stimulent la planification urbaine de la ville et génèrent un grand nombre de repères urbains possédant une valeur identitaire et qui témoignent de l'entrée du Québec dans la modernité.

CHAPITRE III

EFFET DE LA CONSTITUTION DU SITE DU PATRIMOINE

4. Toute personne doit se conformer aux conditions prévues au chapitre IV, de même qu'aux conditions relatives à la conservation des caractères propres au paysage architectural du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui s'ajoutent à la réglementation municipale, lorsque dans le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène :

- 1° elle divise, subdivise, redivise ou morcelle un terrain;
- 2° elle érige une nouvelle construction;
- 3° elle altère, restaure, répare un immeuble ou en modifie de quelque façon l'apparence extérieure;

4° elle fait un nouvel affichage ou modifie, remplace ou démolit une enseigne ou un panneau-réclame.

En outre, nul ne peut poser l'un des actes prévus au premier alinéa sans donner à la Ville un préavis d'au moins 45 jours. Dans le cas où un permis municipal est requis, la demande de permis tient lieu de préavis.

Avant d'imposer des conditions, le conseil prend l'avis du comité consultatif.

Une copie de la résolution fixant les conditions accompagne, le cas échéant, le permis municipal délivré par ailleurs et qui autorise l'acte concerné.

Le premier alinéa ne s'applique pas aux travaux afférents aux installations temporaires nécessaires à la tenue d'événements particuliers dans le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène.

5. Nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, démolir tout ou partie d'un immeuble situé dans le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène.

Avant de décider d'une demande d'autorisation, le conseil prend l'avis du comité consultatif.

Toute personne qui pose l'acte prévu au premier alinéa doit se conformer aux conditions que peut déterminer le conseil dans son autorisation.

CHAPITRE IV

CONDITIONS DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR

6. Tous les témoins matériels significatifs compris dans le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène et énumérés aux sections I à IV doivent être maintenus en bon état.

SECTION I

COMPOSANTES BÂTIES

7. Tous travaux affectant les composantes du site militaire doivent viser à rétablir ou à consolider l'intégrité des constructions et du site. Pour les fins du présent règlement, les composantes du site militaire comprennent :

1° le mur de l'enceinte fortifiée;

2° l'arsenal;

3° la caserne;

4° le corps de garde;

5° la petite poudrière;

6° la grande poudrière;

7° le lavoir.

8. Tous travaux affectant les bâtiments municipaux de l'ancien parc municipal et les bâtiments construits pour l'Expo 67 doivent assurer le maintien de leur intégrité. Pour les fins du présent règlement, ces bâtiments comprennent :

1° les bâtiments municipaux du parc municipal de l'île Sainte-Hélène :

a) le pavillon des baigneurs (Complexe aquatique de l'île Sainte-Hélène);

b) le pavillon des Sports (restaurant Hélène-de-Champlain);

c) la Tour de Lévis;

2° les bâtiments de l'Expo 67 :

a) la Biosphère (pavillon des Etats-Unis);

b) la Place des Nations;

c) la station de métro de l'île Sainte-Hélène (station Jean-Drapeau);

d) le pavillon de la République de la Corée;

e) le Service bancaire d'Expo 67.

9. Tous les travaux affectant les ouvrages de génie doivent contribuer à la mise en valeur de leurs concepts d'ingénierie et de leurs techniques constructives. Pour les fins du présent règlement, les ouvrages de génie comprennent :

1° l'île Sainte-Hélène elle-même;

2° le pont de la Concorde;

3° la passerelle du Cosmos;

4° le pont des îles.

10. Toute nouvelle construction ou tout agrandissement doit faire l'objet d'une étude d'impact visuel démontrant la qualité de son intégration au paysage et aux composantes bâties du site.

SECTION II

AMÉNAGEMENTS

11. Tous travaux d'aménagement réalisés à l'intérieur des limites du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène doivent assurer la conservation et la mise en valeur des caractéristiques dominantes du paysage, à savoir :

- 1° la forme actuelle de l'île Sainte-Hélène et les digues;
- 2° la topographie naturelle de l'île Sainte-Hélène (plaine, monticules et vallées) et les éléments d'une topographie humanisée (ex : la topographie remaniée aux fins du site militaire et par Todd);
- 3° le lac des Cygnes;
- 4° la carrière de brèche;
- 5° le caractère pittoresque et indigène de la partie ancienne île Sainte-Hélène;
- 6° les arbres remarquables comportant, notamment, le peuplement de micocouliers;
- 7° le paysage historique du site militaire avec ses sentiers, ses chemins, et ses ouvrages défensifs;
- 8° le cimetière militaire, comprenant le monument commémoratif, les pierres tombales, la clôture et les essences végétales;
- 9° le plan Todd et les aménagements subséquents de l'ancien parc municipal comprenant notamment, des secteurs boisés, des secteurs gazonnés, les sentiers et les chemins piétonniers, le chemin de ceinture, la plaine des jeux, les étangs, le pont, les murets de pierre et toute autre composante paysagère d'intérêt;
- 10° les aménagements aux abords des anciens bâtiments municipaux.

12. Tous travaux d'aménagement réalisés aux abords des bâtiments et des œuvres d'art de l'Expo 67 doivent en respecter le caractère moderne.

13. Les travaux visant à maintenir l'intégrité du paysage de l'île Sainte-Hélène constitué à travers différentes époques : le paysage ancien de l'île Sainte-Hélène, le paysage façonné par les militaires britanniques et le paysage du parc municipal façonné, entre autres par Frederick G. Todd, sont également autorisés.

SECTION III

COMPOSANTES ARCHÉOLOGIQUES

14. Les ressources archéologiques identifiées à l'annexe 4 (liste des ressources archéologiques de l'île Sainte-Hélène), dont la localisation est identifiée à l'annexe 2 (Plan localisant les ressources archéologiques du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène) et à l'annexe 3 (Plan localisant les ressources archéologiques du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène-détail du secteur du fort) doivent être conservées in situ.

15. Tous travaux d'excavation effectués à l'intérieur du périmètre de l'ancienne île Sainte-Hélène doivent être précédés ou accompagnés de recherches archéologiques.

SECTION IV

ART PUBLIC

16. Les œuvres d'art public présentes sur le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène doivent être maintenues in situ et tous travaux les affectant doivent assurer le maintien de leur intégrité et les mettre en valeur. Pour les fins du présent règlement, les œuvres d'art public comprennent :

- 1° *Man / L'Homme (Alexander Calder);*
- 2° *Le Phare du Cosmos (Yves Trudeau);*
- 3° *Migration (Robert Roussil);*
- 4° *Signe solaire (Jean Lefébure));*
- 5° *Girafes (Robert Roussil);*
- 6° *Oh Homme!(Yvette Bisson);*
- 7° *La Puerta de la Amistad (Sebastian);*
- 8° *La Ville imaginaire (Charters de Almeida).*

SECTION V

SIGNALISATION, AFFICHAGE ET MOBILIER URBAIN

17. Tout projet d'implantation de signalisation, d'affichage ou de mobilier urbain doit respecter le caractère des lieux.

ANNEXE 1

PLAN ILLUSTRANT LE PÉRIMÈTRE DU SITE DU PATRIMOINE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

ANNEXE 2

PLAN LOCALISANT LES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES DU SITE DU PATRIMOINE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

ANNEXE 3

PLAN LOCALISANT LES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES DU SITE DU PATRIMOINE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE—DÉTAIL DU SECTEUR DU FORT

ANNEXE 4

LISTE DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 24 septembre 2007.

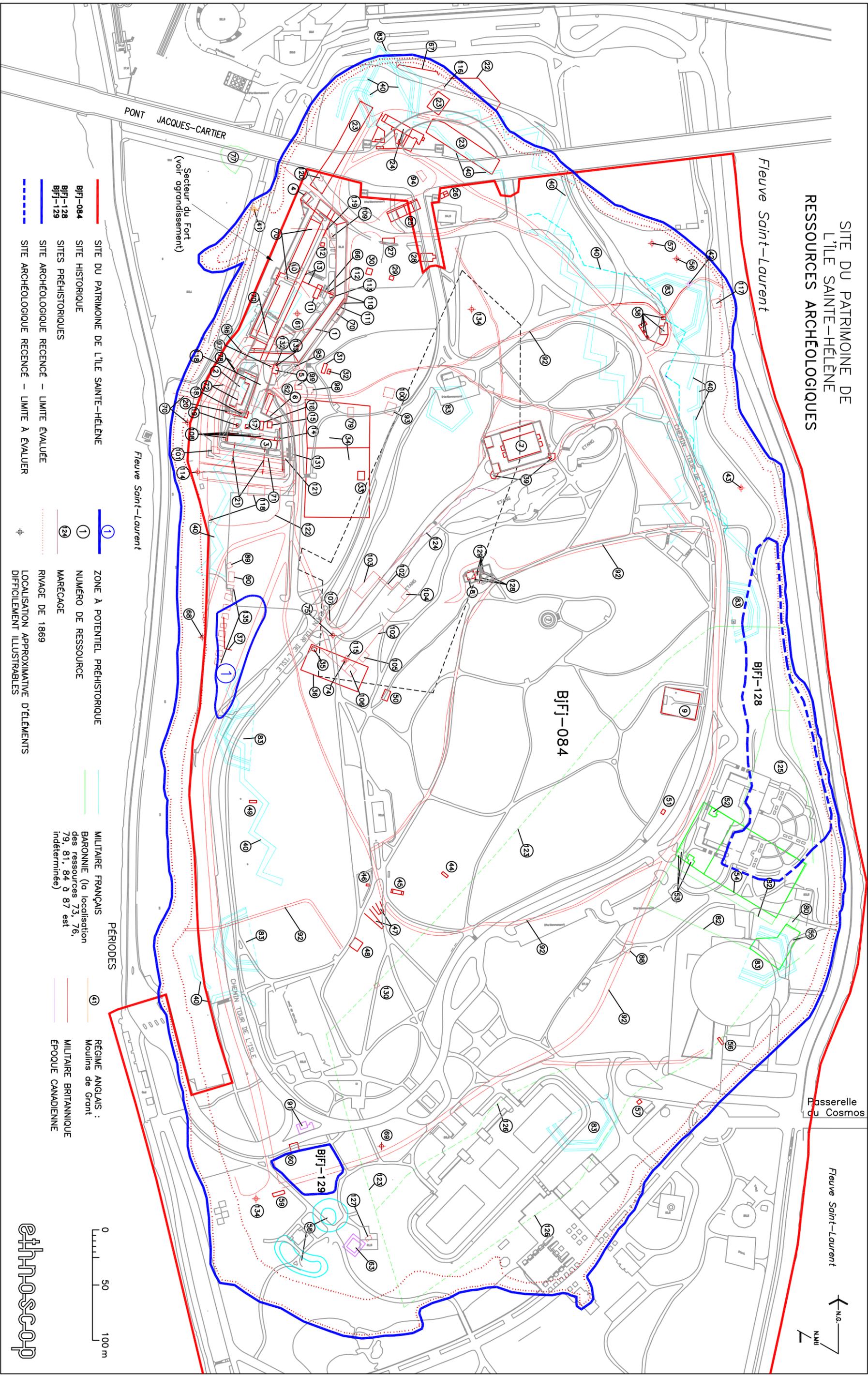


SITE DU PATRIMOINE DE
L'ILE SAINTE-HELENE

LOTISSEMENT

- LIMITES DU SITE DU PATRIMOINE
- LIMITE DE LOT
- 2 395 693 NUMERO DE LOT

SITE DU PATRIMOINE DE
L'ÎLE SAINT-HÉLÈNE
RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES



PONT JACQUES-CARTIER

Fleuve Saint-Laurent

Bfj-128

Bfj-084

Passerelle du Cosmos

Fleuve Saint-Laurent

Secteur du Fort
(voir agrandissement)

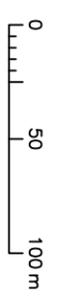
CHEMIN TOUR DE L'ISLE

- SITE DU PATRIMOINE DE L'ÎLE SAINT-HÉLÈNE
- Bfj-084 SITE HISTORIQUE
- - - Bfj-128 SITES PRÉHISTORIQUES
- - - Bfj-129 SITE ARCHÉOLOGIQUE REÇENCÉ - LIMITE À ÉVALUER
- - - SITE ARCHÉOLOGIQUE REÇENCÉ - LIMITE À ÉVALUER

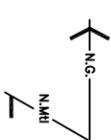
- ① ZONE À POTENTIEL PRÉHISTORIQUE
- ① NUMÉRO DE RESSOURCE
- ② MARECAGE
- + RIVAGE DE 1869
- + LOCALISATION APPROXIMATIVE D'ÉLÉMENTS DIFFICILEMENT ILLUSTRABLES

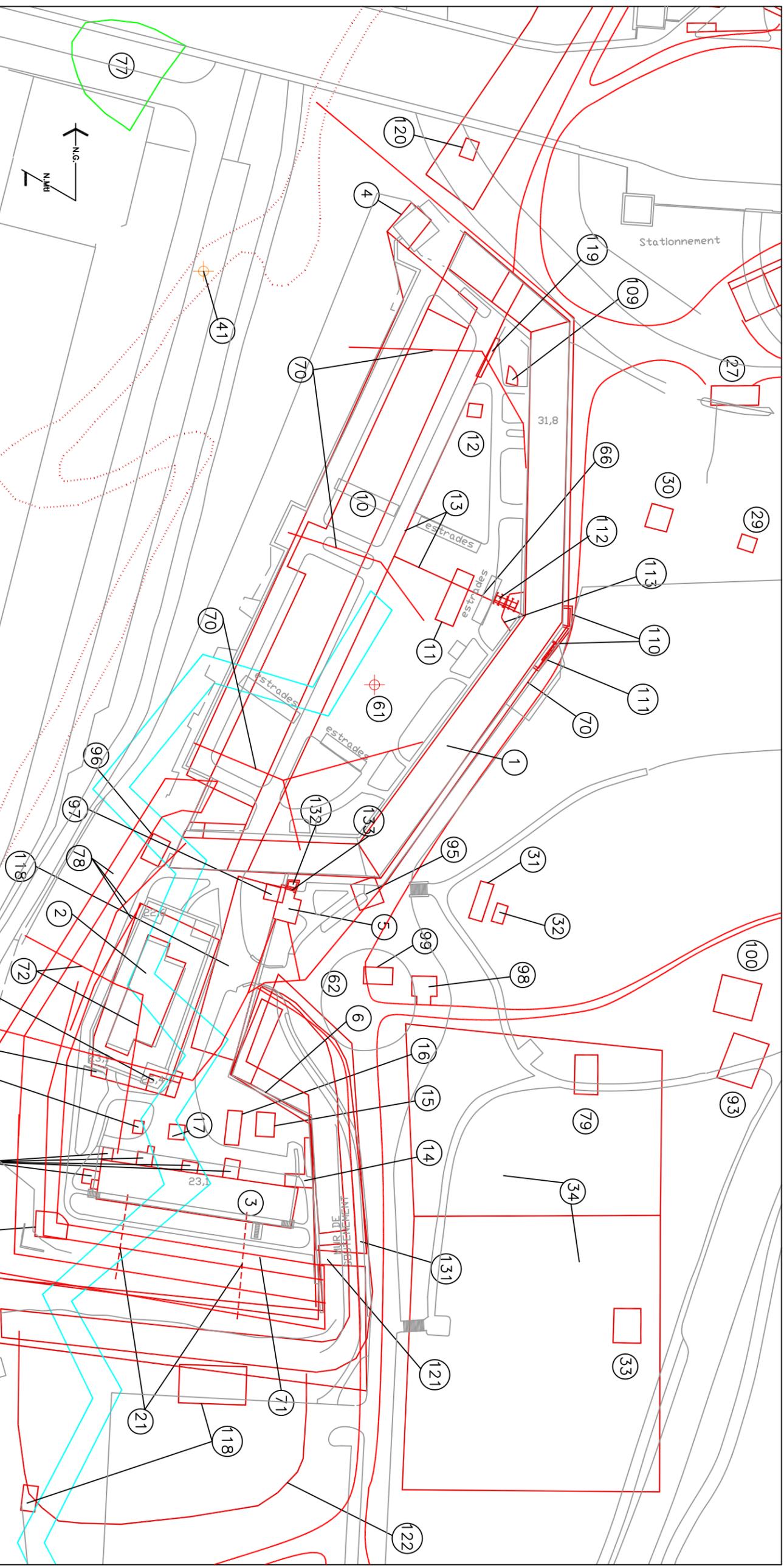
- PÉRIODES
- MILITAIRE FRANÇAIS
 - BARONNIE (la localisation des ressources 73, 76, 79, 81, 84 à 87 est indéterminée)

- RÉGIME ANGLAIS : Moulins de Gront
- MILITAIRE BRITANNIQUE
- ÉPOQUE CANADIENNE



ethnoscop





SITE DU PATRIMOINE DE L'ÎLE SAINTE-HELENE
 RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES
 DETAIL DU SECTEUR DU FORT DE L'ÎLE SAINTE-HELENE

- | | | | | | | |
|---|---|---|--------------------|---|---|--------------------------------------|
| ① | NUMERO DE RESSOURCE | | PERIODES | | Ⓜ | RÉGIME ANGLAIS :
Moulins de Grant |
| ⊕ | LOCALISATION APPROXIMATIVE D'ÉLÉMENTS
DIFFICILEMENT ILLUSTRABLES | — | MILITAIRE FRANÇAIS | — | — | MILITAIRE BRITANNIQUE |
| ⋯ | RIVAGE DE 1869 | — | BARONNIE | — | — | |

ethnoscop

0 20 m
 Echelle : 1:1 000

LISTE DÉTAILLÉE DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

N° de ressource	NOM	PÉRIODES DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION	FONCTION(S)
1	Arsenal	1820 - encore en place	Entreposage, défensive, institutionnelle et domestique
2	Petite poudrière	1820 - encore en place	Entreposage
3	Caserne	1820 - encore en place	Domestique
4	Corps de garde	vers 1849 - encore en place	Défensive
5	Lavoir	vers 1844 - encore en place	Sanitaire
6	Mur d'enceinte	vers 1825 - encore en place	Défensive
7	Grande poudrière	1820 - encore en place	Entreposage
8	Blockhaus	1849 – vers 2002	Défensive
9	Cimetière	1848 - encore en place	Institutionnelle
10	Magasins	1820 – 1927	Entreposage et militaire
11	Réservoir d'eau	1867 - encore en place	Entreposage et alimentation
12	Corps de garde	1849 (ou avant) - après 1916	Défensive et domestique
13	Clôture	vers 1846 - après 1870	Militaire
14	Passage couvert	avant 1867 – vers 1872	Militaire
15	Entrepôt à bois	vers 1844 – après 1872	Entreposage et chauffage
16	Salle d'ablutions	1823 - après 1872	Sanitaire
17	Maison du puits	1823 - vers 1872	Alimentation
18	Latrines des femmes	vers 1851 – encore en place	Sanitaire
19	Entrepôt	1823 - vers 1872	Entreposage
20	Latrines des officiers	vers 1851 – encore en place	Sanitaire
21	Canalisations	1823 - encore en place	Sanitaire
22	Quai	vers 1822 – après 1947	Maritime
23	Champs de tir	vers 1846 – après 1906	Militaire
24	Habitations et ateliers	1823 - après 1906	Résidentielle et artisanale
25	Habitations	vers 1865 – 1929	Résidentielle
26	Entrepôt de combustible et latrines	1867 (ou avant) - après 1906	Entreposage et hygiène
27	Écuries	1867 (ou avant) - avant 1937	Militaire
28	Fenil	vers 1829 -après 1906	Entreposage et alimentation animale
29	Latrines	1869 (ou avant) - avant 1937	Sanitaire
30	Blockhaus	vers 1830 – 1930	Défensive
31	Caveau à légumes	1832 – avant 1937	Entreposage et alimentation
32	Latrines pour hommes	1867 – avant 1937	Sanitaire
33	Caveau à légumes	avant 1867 - avant 1937	Entreposage et alimentation
34	Jardins des officiers	1825 – avant 1937	Alimentation
35	Entrepôt à charbon	avant 1867 - avant 1937	Entreposage et chauffage
36	Cour à bois	vers 1865 - après 1906	Entreposage et chauffage
37	Batterie de salutation	vers 1849 (?) - avant 1937	Militaire
38	Résidence	Résidence du gouverneur de la prison, vers 1825 – vers 1915	Résidentielle
39	Canonnières	1823 –après 1906	Défensive
40	Retranchements français	1760 - abandonnés en 1760 (encore partiellement en place au deuxième quart du XX ^e siècle)	Défensive
41	Moulins à farine	vers 1780 - 1822	Industrielle
42	Moulin à vent	avant 1817 (?) - vers 1967	Touristique
43	Cheminée d'une résidence	avant 1829 - après 1870	Résidentielle
44	Latrines	vers 1867 - vers 1870	Sanitaire
45	Résidence	vers 1849 - après 1870	Résidentielle
46	Charnier	avant 1851 - vers 1870	Sanitaire
47	Allée de quilles	1866 – avant 1937	Récréative
48	Hôpital	vers 1829 - après 1876	Institutionnelle
49	Ruines d'une vieille maison	avant 1869 -vers 1870	Résidentielle
50	Résidence	1858 (ou avant) – après 1906 (?)	Résidentielle
51	Latrines	avant 1869 - vers 1870	Sanitaire
52	Résidence	XVIII ^e siècle - après 1870	Résidentielle
53	Résidence	XVIII ^e siècle - après 1927	Résidentielle
54	Jardin	Première moitié du XVIII ^e siècle - fin du XIX ^e siècle (?)	Alimentation
55	Manoir de la baronnie	Résidence seigneuriale, vers 1720 – après 1879	Résidentielle
56	Cible	vers 1859 - avant 1937	Militaire
57	Bouclier	vers 1859 - avant 1937	Militaire
58	Batteries	1760 - abandonnées en 1760 (encore partiellement en place au deuxième quart du XX ^e siècle)	Défensive
59	Abri à bateau	vers 1867 - avant 1937	Maritime

N° de ressource	NOM	PÉRIODES DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION	FONCTION(S)
60	Entrepôt de combustibles	1867 - après 1876	Entreposage et chauffage
61	Puits	vers 1867 - avant 1937	Alimentation
62	Allée de quilles	1866 - avant 1916	Récréative
63	Poudrière	vers 1876 - après 1947	Touristique
64	Conduits d'aqueduc	1937 - encore partiellement en place	Alimentation
65	Conduits d'égout	1927 (?) - encore partiellement en place	Sanitaire
66	Drain	avant 1845 - après 1869 (?)	Drainage
67	Batterie d'entraînement	vers 1867 - après 1870	Militaire
68	Quai	vers 1849 - avant 1869	Maritime
69	Corps de garde	vers 1829 - après 1879	Défensive et domestique
70	Canalisations	1823 (?) - encore partiellement en fonction	Drainage
71	Caveau	avant 1882 - encore en place	Alimentation
72	Drains de la petite poudrière	1823 - encore en place	Drainage
73	Hutte	1685 - XVIII ^e siècle	Domestique
74	Bureau de l'émetteur	vers 1867 - après 1870	Administrative
75	Remise de l'écurie	vers 1867 - après 1870	Entreposage et militaire
76	Pressoir à cidre	Début du XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Agricole
77	Moulin à eau	vers 1730 - après 1763	Industrielle
78	Rempart ouest	1823 - après 1870 (?)	Défensive
79	Caveau à légumes	après 1841 - vers 1850	Entreposage et alimentation
80	Étable-écurie	Début du XVIII ^e siècle - années 1860 (?)	Agricole
81	Bergerie	Début du XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Élevage
82	Mur d'enceinte de la baronnie	XVIII ^e siècle - années 1870 (?)	Agro-domestique
83	Batteries	1825 - première moitié du XIX ^e siècle	Défensive
84	Serre	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Horticole
85	Étable	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Élevage
86	Glacière	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Entreposage et alimentation
87	Grange	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Entreposage et élevage
88	Plate-forme	vers 1867 - vers 1870	Défensive
89	Turn gun	vers 1867 - vers 1870	Défensive
90	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
91	Vieille habitation	XIX ^e siècle (?) - années 1930	Résidentielle
92	Chemins	vers 1825 - encore partiellement en place	Transports
93	Écurie	vers 1825 - 1852 (?)	Militaire
94	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
95	Petit bâtiment	vers 1844 - vers 1850 (?)	Indéterminée
96	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
97	Petit bâtiment carré	vers 1844 - vers 1850 (?)	Indéterminée
98	Fosse à cendres	vers 1867 - après 1870	Sanitaire
99	Petit bâtiment rectangulaire	vers 1867 - vers 1870	Indéterminée
100	Écurie des officiers	vers 1829 - après 1851	Militaire
101	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
102	Cour de l'ingénieur du roi	vers 1829 - vers 1865	Services
103	Magasin de l'ingénieur	vers 1829 - vers 1865	Entreposage
104	Atelier des forgerons	vers 1829 - vers 1875	Artisanale
105	Bâtiment de la cour de l'ingénieur	vers 1829 - vers 1848	Résidentielle
106	Domicile des armuriers	vers 1829 - vers 1865	Résidentielle
107	Cour à bois	vers 1829 - vers 1865	Entreposage et chauffage
108	Petits bâtiments bordant la caserne	vers 1858 - après 1906	Domestique
109	Fosse à cendres	vers 1848 - vers 1849	Sanitaire
110	Bassins de décantation	vers 1848 - vers 1867	Sanitaire
111	Latrines	vers 1848 - vers 1867	Sanitaire
112	Latrines	vers 1848 - vers 1849	Sanitaire
113	Plan incliné	vers 1863 - vers 1869 (reconstruit vers 1937)	Entreposage et transports
114	Abri de la pompe	vers 1866 - après 1870	Alimentation et sanitaire
115	Latrines	vers 1867 - après 1870	Sanitaire
116	Bâtiment rectangulaire	vers 1825 - avant 1829	Entreposage
117	Bâtiment carré	vers 1825 - avant 1829	Indéterminée
118	Bâtiments temporaires	avant 1823 - vers 1825	Domestique et entreposage
119	Bâtiment rectangulaire	vers 1848 - vers 1849	Administrative
120	Petit bâtiment	avant 1823 - années 1830	Défensive
121	Passerelle	vers 1825 - vers 1870	Transports
122	Glacis	1823 - avant 1927	Défensive
123	Verger	Début du XVIII ^e siècle - deuxième tiers du XIX ^e siècle	Agricole
124	Marécage		
125	Champ de pommes de terre	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle	Horticole

N° de ressource	NOM	PÉRIODES DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION	FONCTION(S)
126	Prés	Début du XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle	Élevage
127	Petit bâtiment	vers 1829 - années 1830	Indéterminée
128	Enceinte du blockhaus	Milieu du XIX ^e siècle - années 1860	Défensive
129	Dépendances du blockhaus	Milieu du XIX ^e siècle - années 1860	Défensive
130	Petit bâtiment	vers 1867 - vers 1870	Indéterminée
131	Rempart est	1823 - avant 1927 (reconstruit vers 1937)	Défensive
132	Fosse à cendres	vers 1849 - vers 1850	Sanitaire
133	Latrines des femmes	vers 1849 - encore en place	Sanitaire
134	Piliers de télégraphe	milieu du XIX ^e siècle - fin du XIX ^e siècle (?)	Communication
135	Plates-formes à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive

	NOM	PÉRIODES	
	Site préhistorique BfJ-128	entre 1200 et 1600 ans après J.-C.	
	Site préhistorique BfJ-129	entre 1200 et 1400 ans après J.-C.	
	Zone à potentiel préhistorique 1	préhistorique	

